
CLAUDIA RUIZ : Bonjour, bon après-midi et bonsoir à toutes et à tous, bienvenue à ce groupe de travail de principes opérationnels d'AFRALO. Nous sommes le 30 juillet, il est 16h00 UTC.

Nous avons aujourd'hui sur le canal anglais Isaac Maposa, Barrack Otieno, Vernatius Ezeama, Seun Ojedeji, Hadia Elminiawi, Abdel Ouro, Sarah Kiden. Nous avons également Jacob Odame-Baiden sur le canal anglais. Sur le canal français, nous avons Michel Tchonang et Abdeldjalil Bachar Bong.

Au niveau du personnel, nous avons Silvia Vivanco et moi-même, Claudia Ruiz, qui gère l'appel. Nos interprètes de français sont Jacques et Isabelle.

J'aimerais vous rappeler de bien indiquer votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et pour l'interprétation. Merci.

Ceci dit, je donne la parole à Abdeldjalil. Abdeldjalil, vous avez la parole.

ABDELDJALIL BACHAR BONG : Bonsoir à tous. Merci beaucoup au personnel et aux interprètes.

Bienvenue à notre appel pour la révision des principes opérationnels d'AFRALO du mois de juillet. Comme vous voyez au niveau de l'écran, nous avons notre agenda. Sans plus tarder, nous donnons... Comme vous voyez, l'agenda, numéro 2, c'est l'adoption de l'ordre du jour, numéro 3, c'est récapitulatif des actions par le personnel ; 4, c'est la présentation de l'enquête des membres individuels d'AFRALO ; 5, nous

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

avons la présentation du droit de vote dans les différentes RALO ; 6, nous avons discussion et finalisation sur le droit de vote des membres individuels ; et 7, nous avons les prochaines étapes et divers.

Sans plus tarder, nous passons au point 3 concernant les récapitulatifs des actions de la réunion précédente par le personnel. Donc le personnel, à vous la parole.

SILVIA VIVANCO :

Merci beaucoup.

Pour la première action, Sarah, Isaac et Abdeldjalil devaient faire quelques révisions finales à l'enquête et l'envoyer à Silvia. L'enquête sera envoyée par le personnel à toutes les personnes et aux personnes qui n'ont pas été retenues. En ce moment, on fait toujours une révision de l'enquête et nous avons toujours des préoccupations par rapport au fait d'envoyer ou pas l'enquête aux personnes qui n'avaient pas été retenues. On devait terminer cette enquête et l'envoyer aux personnes appropriées.

Deuxièmement, Silvia Vivanco allait envoyer des informations sur le droit de vote provenant des autres RALO. J'ai fait la recherche et je vais vous en parler aujourd'hui pour information.

Autre mesure, tous les membres, on leur demande de contribuer au document Google. Je crois que cela a été effectué. Il y a eu des progrès d'effectués et Abdeldjalil peut nous en dire plus à ce sujet au niveau du travail fait sur le document Google.

Et dernier point, organiser l'appel d'aujourd'hui

Voilà, c'est tout.

ABDELDJALIL BACHAR BONG : Merci beaucoup Silvia pour ce récapitulatif ; on vous remercie.

Et maintenant, nous allons passer au point 4 sur la présentation de l'enquête pour les membres individuels d'AFRALO. Ce point sera présenté par les coprésidents Isaac Maposa et Sarah Kiden. À vous la parole, Isaac et Sarah.

ISAAC MAPOSA : Merci beaucoup Abdeldjalil.

Bonjour ou bonsoir. Je vais laisser la parole à Sarah Kiden qui va nous présenter le travail sur les membres individuels. Il y a eu quelques modifications d'effectuées au document. Donc je laisse la parole à Sarah Kiden.

SARAH KIDEN : Bonjour.

On m'a demandé de travailler sur cette enquête et de voir s'il y avait des changements à effectuer. C'est ce que j'ai fait. Mon travail [inaudible] quelques points depuis la dernière réunion. Donc j'ai pris en compte ce qui a été dit mais n'hésitez pas à me l'indiquer s'il y a quelque chose d'autre à modifier. Je crois que c'est Ore qui a suggéré cela.

Pour les personnes qui n'avaient pas été acceptées, donc pour qui leur dossier de demande avait été rejeté, je crois qu'on s'était dit qu'il est

important de voir si le message était clair et de savoir pourquoi ces dossiers avaient été rejetés. J'ai modifié cette question.

Au numéro 2, on demande « Êtes-vous un membre individuel AFRALO actuel, oui ou non ? » Avant, il n'y avait que la partie b) de la question, j'ai rajouté la partie 2 a).

Ensuite, sinon, « Est-ce que vous avez compris le processus de candidature et la raison pour laquelle vous n'avez pas été retenu et approuvé ? » ; pour les personnes qui ont déposé un dossier de demande et qui n'ont pas été retenues, cela va nous permettre de mieux comprendre les raisons, si le processus a été bien compris.

Je ne sais pas s'il y a d'autres choses à modifier. Je vous remercie en tout cas de votre attention. Est-ce qu'il y a d'autres suggestions ?

Au point 8, nous avons rajouté un point pour savoir si des personnes avaient déjà rédigé des commentaires publics, des déclarations.

Numéro 9... Je regarde le document Google et pas sur Zoom. Je vais regarder sur Zoom, ce sera plus simple pour la question 9. « Est-ce que vous avez déjà participé en personne à une réunion ICANN ? » On a changé cela pour dire : « a) en personne b) virtuellement ; c) en personne et virtuellement ; d) non. »

Je crois que ce sont principalement les questions qui ont été un petit peu modifiées. Je ne sais pas s'il y a d'autres choses à rajouter. Ce sont les questions sur lesquelles on a apporté quelques modifications. Merci de votre attention.

ISAAC MAPOSA :

Merci Sarah.

Je crois qu'il y a autre chose qui a été suggéré dans un courriel. La présentation de l'enquête doit être effectuée ; il faut présenter l'enquête pour que l'on sache exactement pourquoi on fait cette enquête et les résultats qu'on essaie d'atteindre avec cette enquête, donc il faut quelque chose qui présenterait l'enquête. Cela doit encore être rédigé.

Je m'excuse, mon internet est un petit peu lent. Je suis sur Zoom. S'il y a des questions, n'hésitez pas.

SARAH KIDEN :

Autre chose à rajouter, si vous avez déjà participé à cet appel, je crois qu'on s'était mal compris par rapport au fait de savoir s'il faut bien s'assurer qu'on l'envoie aux membres individuels actuels ou s'il faut l'envoyer à toutes les personnes qui ont déjà déposé un dossier de demande.

ISAAC MAPOSA :

Merci Sarah. Je crois qu'au dernier appel, on a dit qu'on allait l'envoyer à ces deux types de personnes. On était tombés d'accord au dernier appel pour l'envoyer à la fois aux membres individuels actuels et à ceux dont le dossier avait été rejeté.

SILVIA VIVANCO :

Est-ce que je peux poser une question ?

ISAAC MAPOSA : Allez-y Silvia.

SILVIA VIVANCO : L'envoyer à des personnes qui ont été rejetées qui ne sont pas des membres individuels d'AFRALO, s'ils ont été rejetés, peut-être qu'ils ne vont pas être en mesure de répondre ou ne vont pas vouloir répondre. C'est important de le savoir. Nous avons une liste de courriels ; c'est ce que nous allons utiliser.

On demanderait aux personnes ayant été rejetées, lorsque l'on [inaudible] les résultats, le personnel va devoir filtrer les personnes qui sont membres et les personnes qui ne sont pas membres. On va voir si le feedback des membres est différent du feedback des non-membres. C'est là où il faut que l'on voie au niveau des réponses. S'ils ont changé de courriel, peut-être qu'on n'aura pas la possibilité de les joindre parce que ce sont des personnes qui ne sont pas membres individuels.

Au niveau plus large, je continue à travailler sur ce point. Au niveau de l'ALAC, nous devons travailler au niveau des membres individuels. Nous travaillons à cette enquête. Nous avons un formulaire Google et nous allons voir les résultats.

Merci de votre attention. Je redonne la parole à Seun ou Isaac.

ISAAC MAPOSA : Merci Silvia. Effectivement, c'est une contribution très importante ce que vous venez de dire. Et ceux qui ont été rejetés ne seront pas nécessairement prêts à répondre. Donc le fait de leur demander une faveur, il faudra que ce soit clair.

Je vais maintenant donner la parole à Seun. Seun, allez-y.

SEUN OJEDEJI :

Merci.

Je crois qu'une des questions a déjà été posée, donc cela nous permettra de séparer les membres individuels des non-affiliés. Nous comprenons bien qu'il y a deux groupes de personnes.

Je voulais aussi poser une question. Il serait bon d'indiquer quelles sont les questions qui seront obligatoires et celles qui seront optionnelles. Est-ce que toutes les questions seront obligatoires ou est-ce qu'il y en aura qui seront optionnelles ? Il serait bien de l'indiquer de manière à ce que lorsqu'on créera le formulaire, la personne qui configurera le questionnaire saura comment définir les questions.

ISAAC MAPOSA :

Merci Seun.

Hadia, allez-y.

HADIA ELMINIAWI :

Merci beaucoup.

Je suis d'accord avec Silvia, il faut indiquer en quelques lignes au début quelle est la situation pour ceux qui n'ont pas été acceptés comme membres. Je pense que le sondage doit être exactement le même mais la seule différence, c'est qu'on ajouterait ces quelques lignes d'introduction pour les membres qui n'ont pas été acceptés. Je crois que c'est très important parce qu'on leur demande de remplir ce

sondage, donc je pense que cette introduction doit être différente de celle qui sera fournie pour les membres.

Par rapport à ce qu'a dit Seun, oui, il est nécessaire d'indiquer les questions qui sont optionnelles et les questions qui sont obligatoires. Mais je me posais une question : pourquoi avoir des questions optionnelles puisque finalement, ce sont toutes des questions à choix multiple, il n'y a rien à remplir ? Donc je me posais la question de savoir s'il en faut, des questions optionnelles, ou si on ne peut pas plutôt simplement toutes les rendre obligatoires.

ISAAC MAPOSA :

Merci Hadia. Oui, effectivement, je pense que la partie d'introduction doit être différente pour ceux qui sont membres et pour ceux qui ont été rejetés ; donc merci pour cette confirmation.

Par rapport à la contribution de Seun, je pense que toutes les questions doivent être obligatoires mais il y en a par exemple comme celle que Sarah a mentionnée où on va dire, si on n'est pas membre individuel, si par exemple la candidature a été rejetée, rendez-vous à telle question. Donc je pense que c'est comme cela que ça va se passer. Je ne sais pas si vous avez un autre avis.

Abdeldjalil a la main levée. Allez-y Abdeldjalil, vous avez la parole.

ABDELDJALIL BACHAR BONG : Merci beaucoup Isaac pour m'avoir donné la parole.

Concernant l'enquête, maintenant comme on avait accepté de le faire pour les membres individuels et les applications qui ont été rejetées, je

pense que si on voit l'enquête au point 5, quand on voit ici « Comment vous évaluez votre expérience comme membre individuel ? » là, ça s'applique uniquement aux membres individuels. Mais si on demande aux membres qui ont été rejetés leur application, si c'est obligatoire, comment ils peuvent faire ça ? Je pense que ce serait un peu compliqué. Je ne sais pas si on peut demander à l'assemblée de le faire uniquement pour les membres individuels pour avoir des données fiables et analyser par rapport à ces données fiables et décider ce qu'il faut changer.

Aussi, au niveau de l'enquête, je pense qu'on peut aussi ajouter un point 17, c'est-à-dire « Autres commentaires à faire ». On peut donner aux membres individuels la possibilité de faire d'autres commentaires aussi.

Autre point, nous avons des membres individuels qui ont rejoint l'AFRALO mais après, ils ont fait leur propre ALS donc ils ne sont plus membres individuels. Si on prend par exemple l'exemple d'Abdulkarim, avant, il était membre individuel d'AFRALO et après, il a rejoint AFRALO en tant qu'ALS. On a dit dans les statuts constitutifs que dès qu'un membre individuel rejoint une ALS, il n'est plus membre individuel, donc il représente l'ALS. Là, au niveau de l'enquête, on n'a pas dit ça si [inaudible] à un point que la personne, après être membre individuel, est-ce qu'il a créé une ALS ou est-ce qu'il a rejoint une ALS, etc.

Je pense que je vais m'arrêter là. Merci.

ISAAC MAPOSA :

Merci Abdeldjalil.

Par rapport à la question dont vous avez parlé qui ne s'applique à ceux dont la candidature a été rejetée, je pense qu'ils peuvent marquer N/A, non applicable, puisque cela ne s'applique pas à vous puisque vous n'êtes pas membre individuel. À mon avis, c'est comme cela qu'on peut régler ce problème. Je ne sais pas s'il y a des points de vue différents là-dessus, mais je pense que ce pourrait être une solution.

CLAUDIA RUIZ : Nous avons Sarah et Seun qui ont la main levée.

ISAAC MAPOSA : Alors je vais passer la parole à Sarah. Sarah, allez-y

SARAH KIDEN : Merci Isaac.

J'ai une question. Je ne sais pas exactement comment cela fonctionne sur les formulaires Google. Est-ce qu'il est possible qu'ils répondent à la question 2 et qu'ils disent non, donc la seule question qu'ils vont remplir, ça va être de savoir s'ils ont compris le processus de candidature ? Et après, ils cliquent. S'ils cliquent sur « oui » à la question 2, ils remplissent le moment où ils ont rejoint et ensuite, ils remplissent la question. Est-ce que c'est une possibilité ?

SILVIA VIVANCO : Je vais demander à mon collègue Alp qui connaît bien les formulaires Google de nous répondre. Effectivement, Sarah a raison. Si la personne n'est pas membre, elle ne peut pas répondre aux autres questions. Mais

si par erreur elle répond aux autres questions, effectivement, cela aura un impact sur les résultats du sondage. Donc je pense qu'il serait plus sûr de leur permettre de répondre aux questions auxquelles ils peuvent répondre.

Alp, est-ce que vous pouvez nous répondre par rapport aux formulaires Google, comment cela fonctionne ?

ALPEREN EKEN :

Est-ce que vous m'entendez ? Très bien.

Merci Sarah pour cette question. Comme Seun l'a dit dans le chat, c'est possible avec les formulaires Google mais pas avec Google Entreprise qui est utilisé par l'ICANN. Il faut ajouter des fonctionnalités et cela prend du temps parce qu'il y a des problèmes de sécurité, etc. qui doivent être mis en place. Par contre, nous pouvons le faire manuellement. Je peux filtrer et on aura ainsi les résultats. Mais pour l'instant, on ne peut pas utiliser ce modèle d'arbre de décision sur le formulaire tel qu'il est maintenant.

SARAH KIDEN :

Merci Alp.

Donc peut-être que l'idée serait d'avoir deux sondages, un premier avec deux questions pour les personnes qui n'ont pas été acceptées et ensuite, on fait le reste des questions pour les autres membres. Désolée, j'ai beaucoup parlé.

SILVIA VIVANCO : Merci Sarah.

Je vois que Seun a la main levée.

ISAAC MAPOSA : Seun, allez-y.

SEUN OJEDEJI : Désolé, j'ai levé ma main plusieurs fois et je viens de la redescendre maintenant parce que je crois que Sarah a clarifié ce que je voulais dire. Mais étant donné qu'il faut attendre cette fonctionnalité sur le formulaire ICANN, je pense que la seule option qu'on a, c'est effectivement d'en avoir deux. Ensuite, le personnel gèrera par la suite lorsqu'il y aura d'autres possibilités et on pourra changer de système.

Mais je crois qu'il faut être descriptif et se focaliser par rapport à la première question. Il faut qu'elle soit plus définie et que les gens comprennent bien que ce formulaire s'adresse à eux et pas à quelqu'un d'autre. Merci.

ISAAC MAPOSA : Merci Seun. L'idée de séparer les deux sondages est la meilleure idée. Et effectivement, il faudra utiliser les deux listes de courriels séparément pour envoyer les deux sondages. Très bien.

Y a-t-il des mains levées ? Est-ce qu'on peut passer à la suite ?

SILVIA VIVANCO : Alp a la main levée.

ALPEREN EKEN : Créer deux sondages dans les différentes langues, ça va, on peut le faire, c'est possible. Mais est-ce qu'il y a une raison importante pour laquelle on essaie de poser des questions aux membres rejetés ? On peut disséminer le sondage en disant que ce sondage est uniquement pour les membres individuels. Ou alors, est-ce qu'il y a vraiment une raison spécifique pour laquelle on doit envoyer ce sondage aux membres rejetés ? Et quelle est la suite en fait pour ceux qui ont été rejetés ?

ISAAC MAPOSA : Merci. L'objectif d'envoyer ce questionnaire à ceux qui ont été rejetés, c'est de vérifier si le processus de candidature individuelle était clair et également d'obtenir leur feedback. On voudrait savoir s'ils ont compris pourquoi ils ont été rejetés.

J'espère que j'ai bien compris votre question et que j'y ai bien répondu, mais c'est la logique. C'est vraiment cela l'objectif d'envoyer ceci à ceux qui ont été rejetés.

En séparant les deux questionnaires, l'idée est d'avoir davantage de points de vue. Peut-être que vous pourriez nous donner des conseils par rapport au processus. Et votre avis est important.

SILVIA VIVANCO : J'ai une question. Je regarde le sondage. Est-ce qu'on pourrait passer en revue les questions et identifier celles qui doivent être envoyées aux non-membres de manière à être sûrs d'avoir bien identifié ce qui est approprié pour eux ? Merci.

ISAAC MAPOSA : Oui, très bien, d'accord. Nous allons identifier les questions. Sarah, est-ce que vous pouvez prendre la parole et nous aider avec cela ? Merci.

SARAH KIDEN : Merci.

Je crois que la seule question pour les non-membres, c'est sur le processus, donc c'est uniquement la question 2. Sinon, d'abord, on leur demande comment ils ont entendu parlé d'AFRALO. Mais la toute autre question, c'est s'ils ont compris le processus de demande et la raison pour laquelle la candidature a été rejetée. Ce serait seulement cette question 2 qui s'appliquerait aux personnes dont le dossier a été rejeté. Merci. Pardon, la partie b) de la question 2. Merci.

ISAAC MAPOSA : Merci Sarah. Je crois que la question 3 peut s'appliquer à eux puisqu'ils ont fait le processus de demande.

SILVIA VIVANCO : Si vous le permettez, envoyez-nous ces questions « Qu'avez-vous pensé du processus de candidature ? » et « Qu'est-ce que vous changeriez au processus ? », peut-être la question 4 également. Donc peut-être les questions 3 et 4, et vous pouvez m'envoyer les questions et nous pourrions faire un formulaire Google approprié.

CLAUDIA RUIZ : Abdeldjalil a levé la main.

ABDELDJALIL BACHAR BONG : Merci beaucoup.

J'ai une question concernant les applications des membres individuels qui ont été rejetés. Est-ce que nous savons le nombre exact ? Est-ce que les statistiques au niveau d'AFRALO, on peut nous donner les statistiques exactes concernant les membres qui en tant que membres individuels n'ont pas réussi, dont leur application a été rejetée ? [inaudible].

Merci beaucoup.

CLAUDIA RUIZ : Isaac, on ne vous entend pas.

ISAAC MAPOSA : Je crois que l'on peut demander au personnel s'ils ont cette information. On peut obtenir ces informations de la part du personnel.

SILVIA VIVANCO : J'ai demandé à ma collègue Evin Erdoğan qui s'occupe des dossiers de demande et elle va me le faire savoir le plus tôt possible, peut-être même avant la fin de l'appel mais en tout cas aujourd'hui ; comme cela, vous aurez une idée du nombre de personnes et de dossiers de demande. Je ne crois pas qu'il y en ait beaucoup.

ISAAC MAPOSA : D'accord. Merci Silvia.

Je crois que maintenant, parce que le temps s'écoule, on devrait passer au point suivant à l'ordre du jour, qui est la présentation sur le droit de vote dans les différentes RALO. J'aimerais donner la parole à Silvia Vivanco.

SILVIA VIVANCO :

Merci beaucoup.

Pour conclure un petit peu là-dessus, avec Alp, nous allons travailler en équipe pour envoyer les questions pour les membres et les non-membres et également un paragraphe de présentation pour ces deux enquêtes. On va l'envoyer pour approbation à vous tous.

Je vais maintenant parler de ce droit de vote pour les membres individuels dans les différentes RALO. Nous avons une présentation, on va la mettre sur l'écran. C'est le point 4. Vous pouvez suivre ma présentation ainsi. Merci beaucoup.

Je n'ai pas beaucoup de temps, donc je ne vais pas tout lire, mais je vous donner un aperçu global de ce que font les différentes RALO concernant les droits de vote. La procédure date de 2014. C'est un vote par une personne qui est représentant des membres individuels non affiliés. Cette personne est élue comme membre individuel, donc ils sont traités comme groupe. Donc il y a une élection qui se déroule. Et ils le font en général à l'assemblée générale APRALO où un membre de l'ALAC est sélectionné et là, il y a d'autres élections qui se déroulent. [inaudible] il y a des élections à l'ALAC et APRALO ensemble, ils votent pour un représentant qui va voter au nom de tous les membres individuels.

En ce qui concerne AFRALO, on a ces principes opérationnels qui datent de 2017. Et pour le moment, il n'y a pas de droit de vote pour les membres non affiliés, pour les membres individuels. Et cela, je l'ai surligné, ils ne participent pas au processus de décision à AFRALO pour le moment.

Nous avons EURALO. Cela, ce sont des articles constitutifs qui datent de 2019. Ils passent par une ALS où il y a des utilisateurs individuels qui ont leur ALS et c'est comme cela que le vote se fait. Cette ALS des membres individuels a le même droit de vote, les mêmes droits qu'une ALS. Il y a un article, l'article 4 des textes constitutifs, ils ont leurs propres statuts. Et ils sélectionnent un représentant qui a le droit de vote à l'assemblée générale.

Ensuite, nous passons à LACRALO. À LACRALO, ils viennent d'approuver ce lundi 27 des règles de procédures de 2020. Pendant très longtemps, ils n'avaient pas pris de décision. Et tous les membres individuels doivent être membre d'une seule ALS de membres individuels pour exercer leur droit de participer à tout type de vote. Ils ont un poids qui est donné aux ALS. Toutes les ALS n'ont pas le même poids à LACRALO parce qu'ils ont une formule mathématique, un coefficient où les ALS, selon le pays, ont un poids plus ou moins important. C'est une formule qui a été créée il y a longtemps à LACRALO pour avoir une équité entre les différentes ALS. Mais voilà comment se passent les droits de vote à LACRALO.

À NARALO, nous avons une personne qui est représentante de tous les membres individuels. Et selon les règles de procédure, la nomination d'un nouveau représentant doit se faire le plus tôt possible à la suite de

l'assemblée générale de l'ICANN ; ils sélectionnent un représentant qui vote et un suppléant. Il y a également plus d'informations.

J'ai indiqué comment c'est au niveau opérationnel, cela veut dire que pour NARALO, il y a un sondage séparé qui leur permet de voter et cela comprend le représentant. Le résultat de cela, peu importe ce que le représentant pense, est le vote de l'électorat au nom de tous les membres individuels. C'est comme cela que c'est organisé pour les membres individuels dans les autres RALO.

Vous avez un tableau, vous avez également des liens hypertextes, vous pouvez vous référer aux différents articles, aux différentes règles de procédure. C'est une révision très rapide. Je n'avais pas beaucoup de temps. Isaac, je vous redonne la parole. Merci.

ISAAC MAPOSA :

Merci beaucoup Silvia pour cette présentation, merci beaucoup de votre travail, d'avoir consolidé toutes ces informations.

J'aimerais maintenant donner la parole à d'autres membres pour débattre de cela. Nous avons la discussion et la finalisation sur le droit de vote des membres individuels. Toutes les personnes peuvent prendre la parole. J'espère que vous m'entendez bien. Je ne suis pas sur Zoom. Indiquez-moi qui veut prendre la parole, Silvia.

SILVIA VIVANCO :

Je ne vois pas de main levée. Mais ce que je voulais dire, c'est que je vous ai donné beaucoup d'informations. Peut-être que vous voulez analyser le document que je vous ai montré, lire les règles de

procédures, les textes statutaires et voir s'il y a des questions dans les jours à venir, ou même tout de suite. Mais je sais qu'il y a différents modèles qui existent ; peut-être que vous devriez les analyser, y réfléchir et voir quel est le meilleur système.

Je vois des mains, Seun et Sarah. Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI :

J'aimerais suggérer que c'est très utile comme présentation. Je crois que lorsqu'on va recevoir le retour des questionnaires qu'on a préparé et à ce moment-là, on peut réfléchir à ce droit de vote.

Et comme l'a dit Silvia, je crois que ces informations sont denses et on doit les digérer un petit peu, bien les comprendre avant de pouvoir en débattre.

SILVIA VIVANCO :

Merci beaucoup Seun.

Sarah.

SARAH KIDEN :

Je crois que Seun a dit à peu près la même chose. Je suggérerais qu'on des coprésidents mette cela sur la liste de diffusion pour qu'on puisse y réfléchir beaucoup plus et qu'on se prépare à en parler et à voir quelles sont les possibilités.

Merci.

SILVIA VIVANCO :

Merci beaucoup.

Je ne vois pas d'autres mains levées. Allez-y.

ISAAC MAPOSA :

Merci Silvia.

Merci Sarah, merci Seun. Je suis d'accord avec vous. Les membres doivent analyser ce document et nous pourrons par la suite en discuter beaucoup plus. On pourra commencer sur la liste de diffusion et prendre par la suite une décision finale concernant cela. On mettra cela comme mesure à prendre et à effectuer. Merci beaucoup.

Ceci étant, je vais repasser la parole à Abdel. Je ne sais pas s'il a quelque chose à ajouter en tant que coprésident. Abdeldjalil, allez-y si vous voulez.

ABDELJALIL BACHAR BONG : Merci Isaac.

Je pense que je suis parfaitement d'accord avec ce que le président Seun vient de dire. Nous devons finaliser l'enquête des membres individuels. Une fois finalisée, nous aurons plus de données utiles. À partir de cela, on va [inaudible] de faire la présentation sur le droit de vote des différentes RALO. On va faire un appel sur les différents systèmes de vote des RALO et à partir de cela, comme on vient de le dire, on va décider comment sélectionner l'option la plus adaptée à notre région.

Et pendant la dernière réunion, nous avons dit que les membres individuels doivent avoir le droit de vote via un représentant, mais comment il faut faire ? Je pense qu'avec ces différents scénarios, cela nous permettra de choisir un scénario réadapté selon les concepts de notre RALO. Je pense que je suis parfaitement d'accord. On va analyser et on va planifier une autre réunion sur cela.

Et comme Sarah vient de le dire, on va le mettre aussi au niveau de la liste de diffusion du groupe de travail. Je pense que la liste de diffusion n'est pas vraiment très active. On va inciter les différents membres aussi d'apporter leur contribution. Avec cela, cela pourrait faire l'affaire. Je pense que nous avons un document aussi sur la partie où c'est modifié sur l'Europe. Je pense que cette partie aussi, on peut la partager avec les membres ; comme cela, ils pourront apporter directement leur contribution dans le Google document.

Sur les principes de fonctionnement d'AFRALO, nous avons la partie là où on parle des membres individuels. Je pense que cette partie aussi, nous devons la mettre dans le Google document ; comme cela, avec les documents que Silvia vient de partager, on peut l'envoyer au groupe et les gens peuvent réagir [inaudible]. On peut prendre en compte. La bonne option, c'est de faire carrément un appel sur le droit de vote uniquement ; comme cela, nous aurons toutes les contributions des membres du groupe de travail.

Je pense que je vais m'arrêter là et je donne la parole à Isaac s'il n'y a pas d'autres membres qui demandent la parole.

ISAAC MAPOSA : Merci Abdel pour cette contribution.

Silvia, est-ce qu'il y a des commentaires dans le chat, des mains levées ?

SILVIA VIVANCO : Je ne vois pas de mains levées pour l'instant.

ISAAC MAPOSA : Très bien.

Si c'est le cas, nous allons passer au point suivant, donc étapes suivantes. À partir de ce que nous avons fait aujourd'hui, je pense que l'étape suivante a également été inscrite dans les actions à suivre. Il y a l'introduction aux questionnaires pour les membres individuels et également une introduction pour ceux dont la candidature a été rejetée. Nous devons intégrer ces introductions.

Une fois que ce sera fait, il faudra identifier les questions qui s'appliquent aux membres individuels et les questions qui s'appliquent aux candidats rejetés. Ensuite, une fois qu'on aura fait cela, il faudra envoyer le sondage aux différents répondants. Je crois que c'est tout. Et il faut aussi envoyer le document sur des membres individuels et de leur droit de vote pour les différentes RALO. Je ne sais pas si on l'envoie à la liste de diffusion. Si c'est le cas, nous pourrions continuer cette discussion sur les droits de vote et nous finaliserons cette question lorsque nous finaliserons les autres questions relatives au sondage.

Voilà, je crois que c'est tout. J'espère que je n'ai rien oublié.

SILVIA VIVANCO : Je peux envoyer le tableau aujourd'hui à la liste de diffusion pour que les membres du groupe de travail le passent en revue ; je peux faire cela ce soir après l'appel pour que vous puissiez passer en revue ce tableau.

Par rapport à l'appel suivant, je regardais le calendrier et je sais que les membres d'AFRALO sont pour la majorité en vacances. Mais peut-être qu'on pourrait organiser l'appel pour soit la semaine du 13 août, soit la semaine du 18 août, soit la dernière semaine d'août. Il faut prendre en compte qu'il nous faut envoyer le sondage la semaine prochaine je pense pour donner aux membres quelques semaines pour y répondre. Donc peut-être que la dernière semaine du mois d'août, ce serait un bon moment pour se retrouver. Je ne sais pas si vous êtes d'accord.

ISAAC MAPOSA : Les membres du groupe de travail, n'hésitez pas. Qu'est-ce que vous en pensez ? Est-ce que cela vous va ? Est-ce qu'il y a des suggestions dans le chat.

SILVIA VIVANCO : Abdeldjalil a la main levée. Allez-y Abdel.

ABDELDJALIL BACHAR BONG : Merci beaucoup Silvia.

Je suis parfaitement d'accord. On venait de le dire, le prochain appel sera vraiment très chargé. Donc je pense qu'on peut discuter dans le groupe. Et comme vous venez de le dire, nous avons besoin d'un maximum de deux semaines pour le sondage. Et je pense qu'on peut traduire le sondage parce que [coupure audio].

INTERPRÈTE : Pardon, je n'ai pas compris. Est-ce que vous pouvez répéter ?
Abdeldjalil ?

ABDELDJALIL BACHAR BONG : Pour le sondage, par rapport au dernier point, on pourrait peut-être s'occuper du dernier point.

En bas à droite, on pourrait donner cinq minutes, deux minutes. En tant que membres du groupe de travail, il nous faut bien comprendre les droits de vote des membres individuels des différentes RALO. Et il serait bon d'inviter d'autres membres du personnel des RALO à venir parler des règles de fonctionnement pour les membres individuels.

C'était juste pour rajouter cela. Merci beaucoup.

ISAAC MAPOSA : La dernière semaine d'août, je crois qu'on est d'accord ?

SILVIA VIVANCO : Je vois une main levée de Seun.

ISAAC MAPOSA : Allez-y.

SEUN OJEDEJI : Je voulais simplement répondre par rapport à la suggestion pour les RALO. Je crois que nous avons déjà les informations dont nous avons

besoin puisqu'elles ont été présentées. La démarche à suivre, c'est de déterminer en tant que RALO AFRALO comment nous allons mettre ceci en place. Certes, si nous avons des questions, nous pouvons demander des clarifications, mais je pense que la discussion doit avoir lieu au sein d'AFRALO.

ISAAC MAPOSA :

Je suis d'accord. Puisque nous avons les informations, c'est à nous en tant que membres du groupe de travail de réfléchir et de déterminer ce qui convient à notre RALO. Merci Seun.

Silvia, c'est bien, c'est décidé, on peut organiser l'appel pour la dernière semaine du mois d'août.

SILVIA VIVANCO :

Oui. Si vous êtes d'accord, peut-être qu'on pourrait dire le jeudi 27 août à la même heure. Ce sera cohérent avec ce que nous avons déjà fait. Je pense que c'est un bon moment.

Si on veut que le sondage soit traduit en français, nous allons l'envoyer au service de traduction et en général, il faut quatre à cinq jours suivant la charge de travail. Donc il faut ajouter une semaine pour la traduction du sondage. À mon avis, le jeudi 27, on devrait avoir les réponses du sondage, donc je propose cette date pour l'appel ainsi que la même heure.

Merci.

ISAAC MAPOSA : Merci Silvia, merci beaucoup. Très bien, je crois que c'est bon.

Y a-t-il d'autres choses à dire dans le point divers ?

SILVIA VIVANCO : Je ne vois pas de mains levées.

ISAAC MAPOSA : Très bien, alors nous avons terminé pour aujourd'hui.

Merci à tous pour votre participation. Je vous encourage à participer à la discussion sur la liste de diffusion. N'hésitez pas à passer en revue le document. Merci et surtout, prenez soin de vous. Nous vous disons à tous au revoir et merci à tout le monde, y compris aux interprètes. Merci et au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]